



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

« ARTICLE »

Fiche volontaire d'information produit basée sur le format d'une fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:	Verre float sans couche <ul style="list-style-type: none">▪ Verre float clair▪ Guardian ExtraClear™▪ Guardian UltraClear™▪ Green Glass▪ TwilightGreen® Glass▪ Gray Glass▪ CrystalGray® Glass▪ CrystalBlue™ Glass▪ MidnightGray™ Glass▪ MidnightGray® II Glass▪ PrivaGuard® Glass▪ Solar Management Glass (SMG®) – SMG II, SMG III, SMG IV
Numéro CE :	266-046-0
Numéro d'enregistrement REACH :	La substance « verre » mentionnée à la rubrique 3 est exemptée d'enregistrement REACH et n'est pas considérée dangereuse.
Numéro CAS:	65997-17-3
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :	
Utilisations identifiées:	Verre [AC4a] Bâtiments et travaux de construction [SU19]
Utilisations déconseillées:	Aucune connue
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :	
Adresse du siège social mondial: Guardian Glass 2300 Harmon Road Auburn Hills, MI, USA 48326 +1 (248) 340-1800 (<i>lundi – vendredi : 8h – 17h EST</i>)	
Adresse électronique de la personne responsable pour cette FDS : sds@guardian.com	

RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification selon OSHA 29 CFR 1910.1200 ou conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage (CLP) des substances et des mélanges.

Le matériau « verre inorganique » est un article et n'est pas dangereux. Une FDS n'est par conséquent pas requise. Cette FDS n'est fournie qu'à titre indicatif.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Non applicable

2.3 Autres dangers:

Cet article ne répond pas aux critères des substances PBT ou vPvB de l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 3 – Composition / Informations sur les composants

Composition:	Ce produit est considéré comme un article. L'utilisation finale dépend de la forme et de la conception du produit fabriqué. Cet article ne devrait pas présenter de risque d'exposition dans les conditions d'utilisation prévues. Le ponçage, le meulage ou des travaux similaires peuvent générer des poussières gênantes. Le verre de silicate sodo-calcique (SLS) plat résulte de la réaction de plusieurs matières premières. Certaines de ces matières premières sont des substances cristallines. Le verre fini est toutefois amorphe et ne présente pas de structures cristallines répétées périodiquement comme c'est le cas avec les matériaux cristallins (par ex. silice). Ainsi, aucune structure cristalline n'est présente dans le verre sous sa forme de produit fini.
--------------	---

3.1 Substances :

Nom de l'ingrédient/substance	Identificateurs	% en masse	Classification
Oxyde de verre	N° CAS 65997-17-3 N° CE 266-046-0	> 95-99% *	Non classé

* Les produits en verre float sans couche contiennent <0,1% des métaux ci-dessous délibérément ajoutés : étain

Le verre teinté et le verre imprimé Guardian présentent une composition similaire à celle du verre float clair, ils peuvent toutefois contenir des éléments traces qui permettent d'atteindre les propriétés optiques requises.

Les plaques de verre sont normalement empilées pour être expédiées sur des racks ou emballées dans des caisses ; elles peuvent être séparées avec une couche de poudre intercalaire composée d'acide organique et de billes de polymère, à raison de moins de 0.1 % en masse par mètre carré de verre. Les poudres intercalaires sont utilisées pour protéger la surface du verre.

La surface du verre peut aussi être recouverte d'une solution d'acide organique doux. Les résidus séchés sur le verre sont en-deçà de 0,05% en masse. Le pH des eaux usées générées par le lavage du verre pour éliminer les résidus et la poudre intercalaire peut être affecté.

Les produits en verre float sans couche fabriqués par Guardian ne contiennent pas d'amiante ni de formaldéhyde.

RUBRIQUE 4 – Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

En cas d'inhalation:	Retirer la victime de la zone contaminée et consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Les poussières gênantes dues au ponçage, au meulage ou à des travaux similaires peuvent entraîner de légères irritations. Ne pas frotter. Rincer abondamment à l'eau. Traiter les coupures et éraflures sans délai en lavant complètement la zone concernée. Consulter un médecin en cas de coupures ou éraflures plus importantes.

En cas de projection dans les yeux:	Les poussières gênantes dues au ponçage, au meulage ou à des travaux similaires peuvent entraîner de légères irritations. Ne pas frotter. Rincer abondamment à l'eau. Traiter les coupures et éraflures sans délai en lavant complètement la zone concernée. Consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion:	Voie d'exposition peu probable. Le cas échéant, consulter immédiatement un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Aucun connu	
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Traiter selon les symptômes, consulter un médecin en cas d'inhalation ou d'ingestion.	

RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

Cet article n'est pas classé comme étant inflammable ou combustible au sens du Règlement (CE) n° 1272/2008 ou selon OSHA 29 CFR 1910.1200 Appendix B

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:	Utiliser un agent d'extinction approprié pour combattre le feu environnant.
Moyens d'extinction inappropriés:	Aucun connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Dangers résultant du produit:	Aucun connu
Produits de combustion dangereux :	Aucun connu
5.3 Conseils aux pompiers:	Aucun connu

RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection & procédures d'urgence :

6.1.1 Pour les non-secouristes:	Équipement de protection : pour éviter les coupures, utiliser un équipement de protection individuelle approprié (par ex. lunettes de protection, gants et vêtements de protection anti-coupures, chaussures de sécurité, etc.). Consulter la rubrique 8 de cette FDS pour de plus amples informations sur les équipements de protection individuelle. Procédures d'urgence: aucune connue
6.1.2 Pour les secouristes:	Utiliser des équipements de protection individuelle appropriés pour éviter les coupures.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :	Aucune connue

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage :	
6.3.1 Pour le confinement:	Les produits cassés doivent être balayés et déposés dans des conteneurs étiquetés pour élimination conformément aux réglementations locales applicables.
6.3.2 Pour le nettoyage:	Ne pas laisser les poussières et les liquides impactés s'écouler dans les canalisations d'eaux pluviales/d'égouts
6.3.3 Autres informations:	Dans la mesure du possible, recycler le verre cassé dans des installations ad hoc.
6.4 Référence à d'autres rubriques	Non applicable

RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :	Utiliser à tout moment des procédures et des équipements de manipulation du verre sans danger afin d'éviter toute casse accidentelle et toute exposition aux bords tranchants des plaques de verre/du verre cassé. Les risques majeurs liés à la manipulation et au stockage du verre sont des coupures dues au verre coupé ou cassé et les blessures dues à la chute du verre. La manipulation et le transport non conformes du verre float peuvent entraîner des blessures graves voire des accidents mortels.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :	Fixer correctement le verre pour éviter les casses, chutes, vibrations et impacts.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulières(s)	Aucune

RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Ingrédient/substance	OSHA PEL (TWA)	VLEP France (valeur moyenne sur 8 heures)	VLEP ACGIH (valeur moyenne sur 8 heures)
Particules – non réglementées ailleurs (sans effet particulier)	15 mg/m ³ (total) 5 mg/m ³ (respirable)	10 mg/m ³ (poussières totales) 5 mg/m ³ (poussières alvéolaires)	10 mg/m ³ (total) 5 mg/m ³ (inhalable) 3 mg/m ³ (respirable)

Consulter les réglementations locales pour connaître les valeurs limites d'exposition applicables et les éventuels protocoles de mesures d'exposition. Il est recommandé d'évaluer tout travail générant des poussières de produits verriers afin de déterminer si les valeurs limites d'exposition applicables sont dépassées. Si les valeurs limites d'exposition sont dépassées pour les poussières ou toute autre trace, utiliser des moyens de protection collective (par ex. ventilation/filtration) et/ou des équipements de protection individuelle (par ex. masque respiratoire) appropriés.

Valeurs DNEL:	Non disponible
Valeurs PNEC:	Non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition:	
8.2.1 Contrôles techniques appropriés :	Si les travaux de l'utilisateur génèrent des poussières, il est recommandé d'utiliser des contrôles techniques appropriés (par ex. ventilation par aspiration à la source, enceintes fermées) pour maintenir les niveaux de poussière (concentrations) en-deçà des limites acceptables.
8.2.2 Mesures de protection individuelle:	
Protection des yeux/visage:	Porter des lunettes de sécurité appropriées avec protections latérales ou des lunettes-masques de protection contre les produits chimiques comme décrit dans la norme européenne EN166 (ou équivalent du pays). Si les travaux de l'utilisateur génèrent des poussières, il est recommandé de disposer de douches oculaires d'urgence à proximité des postes de travail.
Protection de la peau:	Porter des équipements de protection individuelle anti-coupures afin de protéger les parties du corps pouvant être exposées au verre lors de la manipulation normale et des travaux de transformation ou de transport (par ex. gants anti-coupures, manchettes, veste, casque de protection, chaussures de sécurité, etc.)
Protection respiratoire:	Une protection respiratoire peut être requise si les contrôles techniques mis en œuvre ne permettent pas de maintenir l'exposition aux poussières de ponçage, de meulage ou de travaux similaires en deçà des limites acceptables. Utiliser un masque respiratoire conforme à la norme européenne EN 149 (ou équivalent du pays) si les valeurs limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritations ou autres symptômes.
8.2.3 Mesures de protection de l'environnement:	Non applicable

RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques	
État physique:	Solide
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non applicable
pH:	Non applicable
Point de fusion:	1500°F (815°C)
Point d'ébullition:	>2000°F (1093°C)

Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non applicable
Inflammabilité (pour les solides ou gaz):	Non applicable
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité de vapeur:	Non applicable
Densité relative:	2.4 – 2.6
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau:	Non applicable
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Température de décomposition:	Non applicable
Viscosité:	Non applicable
Propriétés explosives:	Non applicable
Propriétés comburantes:	Non applicable
Composés organiques volatils (VOC):	Par nature, le verre est un matériau inerte qui n'émet pas de composés organiques volatils (VOC). Les produits verriers finis sans couche, teintés, imprimés ou à couche magnétron ne contiennent pas de VOC.

RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité	
10.1 Réactivité	Aucune réaction dangereuse connue
10.2 Stabilité chimique:	Stable
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune connue
10.4 Conditions à éviter:	Aucune connue
10.5 Matières incompatibles:	Aucune connue
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux connu

RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë:	Aucune connue, non toxique
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Aucune connue, non toxique. Les poussières gênantes dues au ponçage, au meulage ou à des travaux similaires peuvent entraîner de légères irritations.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire:	Les poussières gênantes dues au ponçage, au meulage ou à des travaux similaires peuvent entraîner de légères irritations.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Aucune connue, non toxique
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Aucune connue, non toxique
Cancérogénicité:	Le verre et les poussières ne sont pas repris sur la liste des substances carcinogènes (IARC, NTP et OSHA)*.
Toxicité pour la reproduction:	Aucune connue, non toxique
STOT – exposition unique:	Aucune connue, non toxique
STOT – exposition répétée:	Aucune connue, non toxique
Danger par aspiration:	Non applicable

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

12.1 Toxicité:	Ce produit n'est pas classé toxique.
12.2 Persistance et dégradabilité:	Non applicable
12.3 Potentiel de bioaccumulation:	Non applicable
12.4 Mobilité dans le sol:	Non applicable
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Cet article ne répond pas aux critères des substances PBT ou vPvB de l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006
12.6 Autres effets néfastes:	Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :	Le verre, les poussières et le calcin doivent être éliminés conformément aux réglementations applicables. Réutiliser ou recycler conformément aux réglementations applicables.
--	---

	Les eaux usées et autres rejets ou émissions générés par le traitement du verre doivent être éliminés conformément aux réglementations applicables.
--	---

RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport	
U.S. DOT (49 CFR):	Non soumis à la réglementation sur les matières dangereuses
Canada TDG:	Non soumis à la réglementation sur les matières dangereuses
UNRTDG:	Non soumis à la réglementation sur les matières dangereuses
EU ADR / RID:	Non soumis à la réglementation sur les matières dangereuses
EU ADN:	Non soumis à la réglementation sur les matières dangereuses
IATA:	Non soumis à la réglementation sur les matières dangereuses
Code IMDG:	Non soumis à la réglementation sur les matières dangereuses
Europe:	Le verre n'est pas classé dangereux conformément au Règlement européen (CE) n° 1272/2008 et n'exige pas de conditions particulières de transport.

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation	
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :	
Directive 2015/863 relative à la limitation de l'utilisation de substances dangereuses (RoHS)	
Le verre float/plat clair brut utilisé dans la fabrication du verre feuilleté peut contenir du chrome, du cadmium et/ou du plomb (présents sous forme d'impuretés à de très faibles concentrations dans les matières premières extraites comme la silice ou le calcaire) à des concentrations largement inférieures aux limites de la Directive RoHS. Ces substances sont les seules substances dangereuses RoHS pouvant être présentes dans notre verre (normalement non détectées ou de l'ordre des parties par milliard). Ces substances ne sont pas délibérément ajoutées au verre lors du processus de fabrication.	
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe XIV Liste des substances soumises à autorisation:	Aucun constituant n'est repris sur la liste
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe XIV Liste candidate de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) :	Aucun constituant n'est repris sur la liste
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe XVII – Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux :	Non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :	Non applicable
Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone :	Non applicable
Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants :	Non applicable
Directive 2012/18/CE (Seveso III) du Parlement Européen et du Conseil relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses :	Non applicable
SARA 302/304:	Non applicable
SARA 311/312:	Non applicable
SARA 313:	Non applicable
US EPA TSCA 8(b):	Toutes les substances chimiques dans cet article sont inscrites à l'inventaire EPA TSCA 8(b) des substances chimiques ou sont exemptées.
California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 2016 (Proposition 65):	Ce matériel ne pas connu de contenir aucun des substances présentes sur la Liste de la Proposition 65 de Californie datée du 25 février, 2022.
Régimes volontaires de déclaration de substances chimiques	
Cradle-to-Cradle (C2C) Liste Interdite des Produits Chimiques	Aucun constituant n'est repris sur la liste
Living Building Challenge 4.0 (Red List)	Aucun constituant ajouté intentionnellement n'est présent. Voir la déclaration RoHS de Guardian.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique :	Non applicable- aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cet article.

* Note: Pour les certificats C2C des produits en verre float sans couche produits dans les usines de Guardian en Europe s'il vous plaît visitez : <https://www.guardianglass.com/eu/en/who-we-are/our-expertise-and-commitments/sustainability/cradle-to-cradle>

RUBRIQUE 16 – Autres informations

Ce produit est un article car il ne répond pas aux critères de l'Article 31(1) (a), (b) et (c) ni à ceux de l'Article 31(3) pour les cas où des FDS sont requises. La substance « verre » mentionnée à la rubrique 3 et les « articles » fabriqués à partir de cette substance sont exemptés d'enregistrement REACH.

Abréviations et acronymes:	AICS – Australian Inventory of Chemical Substances; AICS – Australian Inventory of Chemical Substances; CAS – Chemical Abstract Service; CFR – Code of Federal Regulation; CLP – Classification Labeling Packaging Regulation [EU Regulation (EC) No. 1272/2008]; DNEL - Derived No Effect Level; DSL – Canada Domestic Substances List; ECHA – European Chemicals Agency; EC Number – European Community number; ENCS – Japan Existing and New Chemical Substances; EPA – U.S. Environmental Protection Agency; EU – European Union; EU ADN – European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways; EU ADR – European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road; GHS – Globally Harmonized System; IARC – International Agency for Research on Cancer; IATA – International Air Transport Association; IECSC – Inventory of Existing Chemical Substances in China; IMDG – International Maritime Dangerous Goods; ISHL – Industrial Safety and Health Law (Japan); KECI – Korea Existing Chemicals Inventory; MSHA - Mine Safety and Health Administration; NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health; NTP – National Toxicology Program; NzIoC – New Zealand Inventory of Chemicals; PBT – Persistent, Bioaccumulative, and Toxic substance; PEL – Permissible Exposure Limit; PICCS – Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances; PNEC - Predicted No Effect Concentration; REACH – Regulation (EC) No. 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation, and Restriction of Chemicals; RID – EU Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail; SDS – Safety Data Sheet; STOT - specific target organ toxicity; TCSI – Taiwan Chemical Substance Inventory; TLV – Threshold Limit Value; TSCA – Toxic Substances Control Act (United States EPA); TWA – Time Weighted Average; UK – United Kingdom; UNRTG – United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods; U.S. – United States; U.S. DOT – U.S. Department of Transportation; U.S. OSHA – U.S. Occupational Safety and Health Administration; vPvB – Very Persistent and Very Bioaccumulative; WEL – Workplace Exposure Limit
Date de publication:	1 mars 2022 Version: 4
Révision :	<i>Mise-à-jour de la liste California Prop 65, Living Building Challenge et REACH SVHC</i>
Préparé par:	Guardian Industries Product Stewardship
NOTE:	Les informations contenues dans ce document se basent sur des données considérées exactes au moment de la préparation de cette fiche de données de sécurité (FDS) ; elles ont été traitées conformément aux lois et réglementations applicables. Cette FDS ne peut pas être utilisée comme fiche technique commerciale du fabricant ou du vendeur ; aucune garantie ni représentation - explicite ou implicite - n'est donnée quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données et informations de sécurité ci-dessus ; aucune autorisation n'est explicitement ni tacitement donnée pour utiliser une invention brevetée sans licence préalable. Des informations supplémentaires peuvent être nécessaires pour évaluer d'autres utilisations du produit, y compris l'utilisation du produit en combinaison avec d'autres matières ou procédés que ceux mentionnés spécifiquement. Les informations sur les dangers éventuellement associés au produit ne visent pas à suggérer que l'utilisation du produit dans une application donnée entraînera nécessairement une exposition ou un risque pour les travailleurs ou le public. Les acheteurs et utilisateurs du produit sont tenus de veiller à ce que les produits soient compatibles avec l'application prévue. Le vendeur n'assume aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure

	résultant du non-respect des utilisations recommandées, ou de tout danger inhérent au produit. Les acheteurs et les utilisateurs assument tous les risques liés à l'utilisation, au stockage et à la manipulation du produit conformément aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Les acheteurs et les utilisateurs du produit doivent explicitement mentionner cette FDS à leurs employés, agents, entrepreneurs et clients qui utilisent le produit.
--	--